

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	1
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **02 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents :

Physiquement : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

En visio-conférence : M. Jean-Marie BERTRAND

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à Alain BUJADOUX

Excusés : Mme Justine BOSSERT, Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Absents :

Date de convocation : 26 juin 2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : acquisition par la commune d'une partie de la parcelle sectionnaire AM 201

Monsieur le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle sectionnaire AM 201 afin de déplacer la partie du chemin actuel qui longe le bien de section, qui n'est pas utilisée. Il rappelle qu'actuellement les usagers traversent la parcelle sectionnaire pensant utiliser le chemin. Cette procédure d'acquisition permettrait de régulariser au niveau du plan cadastral ce qui se réalise dans les faits. Le délaissé de chemin sera vendu à la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** :
 - le principe d'acquérir une partie de la parcelle sectionnaire AM 201, classé en landes, d'une superficie d'environ 840 m² sur 4 955 m², au prix total de 1.00 €, afin de déplacer une partie du chemin qui longe la parcelle sectionnaire.
 - de vendre à la section, au prix total de 1.00 €, le délaissé de chemin qui ne sera plus utilisé.
- **Autorise** le Maire à convoquer les électeurs de la section électorale de Sannegrand afin qu'ils se prononcent sur cette vente et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.